

Nos cadres de vie et nos maisons sont menacés !

Aujourd'hui, sur les communes de Tersanne, St Avit et St Martin d'Août,

- 4 familles sont menacées d'expropriation
- 12 familles seront contraintes à de nombreuses restrictions sur leurs biens en partie à leurs frais !!

En France, 8 millions de personnes sont concernés et demain ???...vous risquez aussi de l'être.

A l'occasion de la **journée nationale de mobilisation** des associations riveraines des sites Seveso et impactées par un PPRT, nous vous invitons à partager le verre de l'amitié

Le Samedi 8 juin 2013 à 11h
Route de la Vermeille

Sur l'ancien site de la fête de la Vermeille
Face au site Storengy sur la commune de Saint Martin d'Août

Mobilisons-nous contre une loi aussi absurde qu'inefficace !

Nous invitons chaque participant à exprimer son avis sur le PPRT sur papier libre (en précisant votre nom, prénom, adresse, la date et votre signature) que nous ajouterons au registre de recueil d'avis du public sur le PPRT ouvert en mairies de Tersanne, Saint Avit et Saint Martin d'Août.

Ce registre est disponible en mairies aux heures d'ouverture et ouvert à tous !

L'association des riverains du stockage de gaz de Tersanne

Nous contacter :

Par mail : riverainsgaztersanne@gmail.com

Site internet : <http://riverainsgaztersanne.free.fr>

Par tél : 06 74 80 86 71 (J. Nivon) - 06 08 47 03 36 (F. Reynaud) - 06 73 58 54 31 (C. Bourrut)

Site CLIC et PPRT de Rhône Alpes : <http://www.clichonealpes.com/>

Au dos de cette feuille, quelques infos

Quelques informations depuis la 1^{ère} réunion publique du **7 février 2013** à St Martin d'Août où 200 personnes étaient présentes.

- En mars, le cabinet Efectis a visité certaines maisons et des bâtiments concernés pour procéder à l'étude de vulnérabilité.
- France Domaine a également visité les maisons menacées d'expropriation pour en évaluer leur valeur vénale.

Le résultat de ces études sera dévoilé lors de la prochaine réunion des POA qui devrait se dérouler courant juin. Les personnes concernées n'auront pas d'information avant !

L'exploitant Storengy étudie une autre solution de réduction de risques à la source : à savoir le déplacement de 2 tours de déshydratation sur d'autres puits. A noter que la solution de déplacement de 3 tours (des puits TE09, TE10 et TE11) sur la station centrale pouvant ainsi éviter toutes les expropriations a été jugée trop coûteuse par Storengy : 19,1 millions d'€ !! et ne sera donc pas mise en œuvre.

L'association adhère à la Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso et a assisté à la réunion nationale le 6 avril 2013 à St Pierre des Corps (37).

Aujourd'hui en France, 8 millions de personnes sont concernés par les PPRTs.

La loi Bachelot à l'origine des PPRT est aberrante, injuste, inapplicable en l'état et coûteuse.

Nous avons écrit aux députés et sénateurs de notre secteur pour demander un moratoire sur les PPRT et une révision de la loi Bachelot. En avril dernier, la ministre Delphine Batho a mis un coup d'accélérateur sur l'élaboration des PPRT qu'il y ait consensus ou pas !

Voici un extrait du communiqué de presse de la Coordination

« Depuis de longs mois, la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso, porteuse des revendications des riverains précise :

- la question du financement de travaux qui seraient imposés pour se protéger de risques générés par le seul industriel n'est pas la préoccupation des habitants.
- Ces derniers exigent la réduction des risques à la source et l'abandon du principe de travaux économiquement acceptables pour l'industriel. Maintes fois explicités tant en direction de la Ministre, que des Députés, les propos des riverains sont totalement ignorés.
- Ajoutons à cette liste de précisions, l'incohérence de la loi Bachelot qui précise que le montant des travaux prescrits ne peut dépasser 10% de la valeur vénale de l'habitation. Que deviendraient les travaux réputés nécessaires dont le coût serait supérieur à la fourchette des 10% ?

Comment sera envisagé l'aménagement des terrains désertiques qui vont être créés par l'expropriation et la démolition des habitations et entreprises impactées par les périmètres de sécurité ? Les élus locaux ont-ils bien conscience de la portée de cette situation en termes de développement économique, social, urbanistique ?

Les riverains, déjà victimes de nombreuses nuisances, restent déterminés à obtenir la révision de la loi Bachelot et un moratoire dans l'attente d'un nouveau texte.

En l'absence d'écoute, ils ne manqueraient pas d'exprimer et de traduire leur exaspération. »

Mobilisons-nous le 8 juin et ne laissons pas l'Etat détruire nos projets de vie en Drôme des collines !